



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

*Direction des libertés publiques
et des affaires juridiques*

**APPEL A PROJET « ISLAM ET SOCIETE » 2025
FORMULAIRE DE CANDIDATURE
APPUI A MANIFESTATION SCIENTIFIQUE ET
PROJETS DE RECHERCHE COLLECTIFS**

Date limite d'envoi des dossiers : **lundi 24 février 2025 à 08h00.**
Envoi au format électronique¹ (poids du courriel 4 Mo maximum) :
bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr

Prénom :

Nom :

Statut du porteur de projet :

Etablissement de rattachement :

Laboratoire de rattachement :

Règles applicables au soutien à un projet d'excellence

Le financement accordé par le ministère de l'intérieur aux laboratoires d'hébergement des lauréats est une subvention versée via les Établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST).

La subvention est accordée pour la durée du projet et ne pourra dépasser le montant maximum de **75 000 €**.

Les dépenses couvertes par cette subvention peuvent inclure :

- Des dépenses de personnels non-titulaires affectés spécifiquement au projet (chercheurs, ingénieurs, techniciens, post-doctorants, personnels d'appui, doctorants) ;

¹ La case « objet » du courriel indiquera notamment le numéro de l'axe, du thème (et éventuellement du sous-thème) dans lesquels s'inscrit le projet de recherche soumis par le candidat. En cas de dossier plus lourd, utiliser le site France Transfert : <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/upload/>

- Des achats d'équipements et de matériels destinés au projet de recherche (dans la limite du raisonnable au regard de la composition de l'équipe et des autres postes de dépenses) ;
- D'autres dépenses afférentes à la réalisation de l'étude, notamment l'enquête de terrain (frais de déplacement, organisation de séminaires ou de colloques...).

Les chercheurs statutaires ne pourront pas se rémunérer sur les projets.

A titre d'information, la plupart des subventions accordées sont entre 5 000 et 50 000 €. Le montant de la subvention est déterminé par le conseil scientifique et le conseil d'administration en fonction de la cohérence entre les besoins du projet, la composition de l'équipe de recherche et le budget prévisionnel.

I. Critères d'éligibilité

L'appel à projet est ouvert à tout chercheur ou enseignant-chercheur en poste, titulaire ou non, bénéficiant d'une compétence dans les champs et thématiques concernés. Les projets soumis peuvent prendre différentes formes: financement d'une journée d'étude, d'un colloque ou d'un séminaire fermé, traduction d'un ouvrage ou encore projet de recherche débouchant sur la production d'un rapport, d'un article scientifique, la création d'un site web etc.

Le projet doit être hébergé par un laboratoire de recherche rattaché à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche ou à un organisme public de recherche français. Il peut avoir un ou plusieurs porteurs.

Le ou les candidats donneront à leur projet **l'intitulé de leur choix**, pourvu qu'il s'inscrive dans l'un des deux axes proposés dans l'appel à projets (islam en France et en Europe ou islamologie).

Les projets sélectionnés bénéficieront d'un suivi par le conseil scientifique.

II. Engagements du bénéficiaire de la subvention

Au terme de l'année de recherche :

- S'agissant des projets de valorisation de la recherche tels que les colloques et séminaires, les porteurs de projet transmettront le programme de l'événement en amont, inviteront un membre du BCC, et fourniront un compte rendu des échanges ayant eu lieu lors de la rencontre ou des actes de colloque.
- Concernant les chercheurs bénéficiant d'un soutien à un projet de recherche, le format du livrable (article, ouvrage, rapport, site internet) devra faire l'objet d'une proposition émise dans le dossier de candidature.

Au cours de l'année de recherche, les porteurs de projet sont conviés à une réunion de cadrage, de mi-parcours et à une restitution finale en présence de membres du conseil scientifique.

La propriété intellectuelle de la recherche ainsi produite appartient à ses seuls auteurs. Le ministère dispose seulement d'un droit d'usage et de diffusion interne à l'administration. Les auteurs sont libres d'en faire la publication. Le coût d'une éventuelle publication doit être prévu dans le budget prévisionnel.

III. Dossier de candidature

Le candidat transmet un dossier de candidature comprenant les pièces suivantes :

- ☞ Ce formulaire de candidature ;
- ☞ Un **CV analytique** détaillé pour le ou les porteurs de projet en poste ;
- ☞ Un **CV** des membres de l'équipe de recherche (mentionnant leurs coordonnées notamment téléphoniques) et leur rôle ;
- ☞ Une lettre du directeur d'un laboratoire de recherche en France, qui s'engage à héberger l'évènement (séminaire, colloque, journée d'étude) ou le projet de recherche si la candidature est retenue ;
- ☞ Une lettre de soutien d'un titulaire qui s'engage à accompagner le projet si le porteur de projet est un doctorant ou un post-doctorant.

A joindre à ce dossier, une présentation **du projet en 10 000 signes** espaces compris au maximum (5 pages, à l'exclusion de la bibliographie sélective et du document budgétaire), comprenant les sections suivantes :

- I. **Présentation, état de l'art, problématisation ;**
- II. **Modalités du projet de recherche et livrable envisagé** (méthodologie, partenariats, type de production, calendrier) ;
- III. **Document budgétaire** proposant une évaluation du coût du projet et sa répartition précise par poste budgétaire. Il s'agit d'un budget prévisionnel.

Tout dossier incomplet à la date limite de réception des candidatures ou reçu postérieurement à celle-ci ne sera pas examiné.

L'évaluation de la faisabilité du projet de recherche appartient au chercheur, notamment sur les restrictions des déplacements à l'étranger en raison de circonstances sécuritaires ou sanitaires.

Il est important de prendre en compte les cotisations sociales et patronales (charges) afférentes aux contrats dans l'élaboration du budget ainsi que les frais de gestion pouvant être prélevés par les laboratoires de recherche. Ces derniers ne peuvent excéder 8% du montant total de la subvention.

Le candidat pourra le cas échéant se rapprocher du Bureau central des cultes pour obtenir plus d'informations : bureau-central-cultes@interieur.gouv.fr

Je soussigné(e) :

Reconnais avoir pris connaissance des règles applicables à l'attribution d'un financement pour un projet d'excellence par le bureau central des cultes présentées supra et m'engage à les respecter.

Fait à, le.....

Signature